

# FEMMES EN DIPLOMATIE DIPLOMATIE DE FEMMES

DU MOYEN ÂGE AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

Sous la direction de

Lucien BÉLY, Matthieu GELLARD & Géraud POUMARÈDE

ÉDITIONS A. PEDONE

2026

Cet ouvrage a bénéficié du soutien de Sorbonne Université et,  
au sein de cet établissement, du Centre Roland Mousnier (UMR 8596) et  
de l’Institut de recherche sur les civilisations de l’Occident moderne  
(IRCOM)



© Editions A. PEDONE – 2026  
I.S.B.N. 978-2-233-01114-5  
Editions PEDONE  
13 rue Soufflot 75005  
PARIS  
<https://pedone.info>

## Sommaire

\*\*\*

<b>La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?</b>	
Lucien Bély, Sorbonne Université.....	5
***	
<b>Christine de Pizan, un regard italien sur la France</b>	
Françoise Autrand, École normale supérieure .....	23
<b>Femmes et diplomatie au XVI<sup>e</sup> siècle. L'exemple anglais</b>	
Charles Giry-Deloison, Université d'Artois.....	39
<b>Le rôle diplomatique de la duchesse d'Étampes</b>	
Cédric Michon, Université Rennes 2 .....	65
<b>Une princesse médiatrice en action : Chrétienne de Danemark, duchesse de Lorraine, et la paix du Cateau-Cambrésis</b>	
Bertrand Haan, Sorbonne Université .....	81
<b>Une diplomatie qui se voulait maternelle : Catherine de Médicis face aux Huguenots (1578-79)</b>	
Denis Crouzet, Sorbonne Université .....	97
<b>Catherine de Médicis et les princesses Valois. L'importance du réseau familial dans la diplomatie française du second XVI<sup>e</sup> siècle</b>	
Matthieu Gellard, INSPE de Paris, Sorbonne Université.....	127
<b>Élisabeth de Valois, « agent » de la France en Espagne ?</b>	
Jean-Michel Ribera .....	147
<b>La figure de l'ambassadrice dans les traités de diplomatie (de la Renaissance à Friedrich Karl von Moser)</b>	
Loïc Bienassis, Université de Tours.....	163
<b>Le pouvoir au féminin : Amélie-Élisabeth, landgravine de Hesse-Cassel, une princesse allemande dans la guerre de Trente Ans</b>	
Guido Braun, Université de Haute-Alsace (Mulhouse) .....	179

Sous la dir. de Lucien Bély, Matthieu Gellard, Géraud Poumarède

<b>« La femme du patron ». M<sup>me</sup> de Pomponne, intendant d'ambassadeurs ?</b>	
Rémi Mathis, Bibliothèque nationale de France .....	203
<b>Une favorite en diplomatie. Louise de Kéroualle à la cour de Charles II d'Angleterre (1670-1685)</b>	
Alexandre Tessier, CRM-Sorbonne Université.....	217
<b>Le témoignage des femmes sur les ambassades anglaises des derniers Stuarts : une écriture féminine ?</b>	
Stéphane Jettot, Sorbonne Université.....	251
<b>Une diplomatie de la paix : l'année de règne d'Ulrique Éléonore de Suède, 1719</b>	
Eric Schnakenbourg, CRHIA- Université de Nantes .....	269
<b>Marie-Thérèse, ses filles et ses gendres</b>	
Olivier Chaline, Sorbonne Université .....	285
<b>Il n'est de diplomatie que d'hommes : Dominique-Vivant Denon, Marie- Caroline de Naples et son favori John Acton</b>	
Jean-Claude Waquet, EPHE, PSL.....	299

## **La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?**

Pour préciser le cadre dans lequel cette série d'études s'intègre, il paraît utile de rappeler deux réalités historiques.

1. La souveraineté a appartenu à des reines et à des princesses depuis l'origine des sociétés, soit de façon systématique en raison d'une organisation matriarcale, soit en raison de règles de succession qui ne les écartaient pas. Une telle situation les conduisait à s'insérer dans les relations avec d'autres souverains, dans des relations que nous appellerions internationales. La nécessité de les nouer donnait naissance à des négociations, bref à ce que nous nommons diplomatie. Donc, depuis toujours, des femmes ont joué un rôle dans le champ de la diplomatie : actif, en conduisant elles-mêmes une politique « étrangère », et passif, comme instruments dans des négociations, en particulier matrimoniales. Elles exerçaient aussi des fonctions de représentation et cet aspect se prolonge jusqu'à l'époque contemporaine, que l'on songe à la tradition britannique, de Victoria à Élisabeth II.

Néanmoins, si nous écartons ce cas spécifique des souveraines, arrivées au pouvoir par la naissance ou par mariage, les femmes n'ont eu accès démocratiquement à la sphère politique qu'au XX<sup>e</sup> siècle, par exemple avec Indira Gandhi (1917-1984), première ministre de l'Inde, ou avant elle avec Sirimavo Bandaranaike (1916-2000) au Sri Lanka.

2. À partir du moment où la notion d'ambassade est apparue nettement, qu'elle soit occasionnelle ou permanente, la question d'employer une femme comme représentante d'un souverain s'est rarement posée. Alexandra Kollontaï est considérée comme la première femme ambassadrice (en 1943 à Stockholm pour l'URSS). Pour la France, Marcelle Campana porta le titre de « consul général » à Toronto en 1967, puis celui d'ambassadeur à Panama en 1972. Pendant longtemps, pour ces femmes, le Ministère des affaires étrangères en France utilisa le titre d'« ambassadeur », avant d'employer celui d'« ambassadrice ».

Une fois évoqué ce contexte général, les études historiques sur les femmes en diplomatie, du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle, s'insèrent aujourd'hui dans une double perspective : une histoire sociale et culturelle des relations

internationales et de la diplomatie, d'un côté, et, de l'autre, une histoire des femmes et du genre.

Voici quelques signes précurseurs de cette curiosité nouvelle en France. Je me permets de signaler comment, en 1990, l'étude des diplomates et de la diplomatie au temps du congrès de paix d'Utrecht m'avait permis de rencontrer des femmes bien insérées dans le monde des négociateurs ou bien dans la collecte d'informations<sup>1</sup>. Le cas singulier de la maréchale de Guébriant m'inspira aussi une étude parce qu'elle aurait eu le titre d'« ambassadrice<sup>2</sup> ». Dans le même esprit eut lieu le séminaire sur les femmes qui inspire cet ouvrage<sup>3</sup>. Ces nouvelles interrogations ont donc passionné bien des historiens, la communauté scientifique anglophone s'emparant à son tour de ces thèmes<sup>4</sup>.

Une double interrogation transparaît dans notre titre : quelle est la place des femmes dans l'univers de la diplomatie ? Est-ce que la diplomatie se transforme lorsque les femmes y interviennent.

L'historiographie acceptait comme évidentes des analyses historiques qui intégraient des souveraines et des princesses, en particulier par le goût pour les biographies de reines. Néanmoins les historiens conservaient une réticence en abordant la différence entre homme et femme. Un questionnement nouveau, né des études de genre, a ainsi émergé pour saisir en quoi la féminité apparaissait dans cette présence politique comme une force ou comme une faiblesse et comment la répartition des rôles vue à travers les représentations mentales intervenait dans la sphère politique<sup>5</sup>. Nous avons donc cherché à étendre cette enquête à la sphère diplomatique, c'est-à-dire dans le cadre des relations entre États souverains.

Il faut rappeler aussi qu'une telle investigation historique ne peut être séparée de la situation des femmes dans un espace et dans un temps donné. Un environnement juridique s'impose à travers les règles de succession dans les monarchies, mais aussi à travers la place plus ou moins grande laissée par le droit à la femme dans un couple : cela a en particulier des implications pour la femme d'un ambassadeur. Les études menées sur les femmes conduisent à porter un nouveau regard sur leur rôle économique au sein

---

<sup>1</sup> Voir par exemple Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 174-182.

<sup>2</sup> Lucien Bély, « La maréchale de Guébriant : l'unique ambassadrice ? », in *L'Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 213-224.

<sup>3</sup> Géraud Poumarède et moi-même l'avons organisé en 2006-2007.

<sup>4</sup> Voir en particulier la réunion scientifique organisée par Ruggero Sciuto : « Diplomacy and Gender in the Early Modern World (1400-1800) », à l'Université d'Oxford, les 11 et 12 juin 2018.

<sup>5</sup> Élisabeth Badinter, *Le Pouvoir au féminin. Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780). L'impératrice-reine*, Paris, Flammarion, 2016.

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

d'une famille<sup>6</sup>. Le contexte intellectuel et culturel propose également une vision de la femme et de son rôle dans la société et dans son avenir, une analyse de la féminité et de la masculinité.

Une telle démarche historique suppose donc d'affronter les préjugés sur la longue durée. Cela renvoie à l'étude des idées à propos des femmes en politique, d'autant que les théoriciens du politique s'interrogeaient sur la place qu'elles y pouvaient avoir. Jean Bodin en particulier leur était très hostile et voulait les écarter<sup>7</sup>. Parmi d'autres exemples, évoquons le cas d'un auteur espagnol, Diego de Saavedra Fajardo, épiloguant sur la situation géopolitique de son temps, les dernières années de la guerre de Trente ans, et voyant la situation européenne défavorable à la cause espagnole comme la conséquence d'une présence de femmes au pouvoir dans les cours européennes : Anne d'Autriche, régente en France, Christine, reine de Suède, Amélie-Élisabeth, veuve du Landgrave de Hesse et régente, Christine de France, duchesse de Savoie, elle-même longtemps régente du Piémont-Savoie. Ce théoricien politique accusait : « Le plus grand malheur de l'Europe c'est qu'une partie d'entre elle est gouvernée par des femmes, comme c'est le cas en France, en Suède, en Hesse et au Piémont. Par la force des choses, elles se laissent gouverner par d'autres qui les persuadent que les choses sont différentes de la vérité<sup>8</sup>. » Ces femmes qui avaient le pouvoir de décision se seraient laissé dominer et tromper à la fois.

À l'opposé, des auteurs, sans doute rares, se mobilisaient pour défendre la place des femmes dans le cercle du pouvoir. Pierre Le Moine dédiait sa *Gallerie des femmes fortes* à la régente Anne d'Autriche et cherchait à l'insérer dans une lignée de figures féminines, venues de tous les horizons et de tous les temps<sup>9</sup>.

Si l'on s'attache à la sphère diplomatique, un ouvrage se distingue sur ces thèmes au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui de Friedrich Carl von Moser, *Die Gesandtin nach ihre Rechte und Pflichten* (1752), traduit sous le titre *L'Ambassadrice*

---

<sup>6</sup> Pauline Ferrier-Viaud, « Politique informelle et conjugalité : stratégies de couple et confidences dans la correspondance privée de Jérôme de Pontchartrain (1697-1708) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2019/2, p. 43-64.

<sup>7</sup> Florian Kühnel, « Minister-like cleverness, understanding, and influence on affairs. Ambassadors in everyday business and courtly ceremonies at the turn of the eighteenth century », in Tracey A. Sowerby et Jan Hennings (dir.), *Practices of Diplomacy in the Early Modern World c. 1410–1800*, London and New York, Routledge, 2017, p. 130-146. Cet article fondamental m'a beaucoup inspiré pour cette préface.

<sup>8</sup> Cité par Christian Bouzy, « Diego de Saavedra Fajardo ou le diplomate pamphlétaire : une vision espagnole de la paix », Jean-Pierre Kintz et Georges Livet (dir.), *50<sup>e</sup> anniversaire des Traité de Westphalie. Une genèse de l'Europe, une société à reconstruire*, Strasbourg, 1999, p. 323-327.

<sup>9</sup> Pierre Le Moine, *La Gallerie des femmes fortes*, Paris, Sommaville, 1647.

*et ses droits* (1754)<sup>10</sup>. Moser apparaît comme un bon exemple de ces juristes qui servaient les princes de l'Empire et accédaient auprès d'eux à des fonctions officielles, tout en méditant sur le droit complexe de l'Europe et sur ses pratiques politiques. Moser s'est ainsi penché sur les langues alors employées<sup>11</sup>. Il avait un jugement très favorable au rôle des femmes dans la diplomatie, estimant qu'elles pouvaient agir « avec la prudence et la connaissance d'un Ministre, sans en avoir pourtant le caractère<sup>12</sup> ».

### Des femmes qui ont le pouvoir de décider

Le présent ouvrage souligne la spécificité du Moyen Âge et des Temps modernes en comparaison avec les temps qui ont suivi et qui ont sans doute vu un effacement des femmes dans la sphère du pouvoir et de la diplomatie, au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, l'Europe des monarchies acceptait la présence d'une reine comme la volonté de Dieu, donc ne la discutait pas. Il faut cependant signaler des exceptions notoires, des cas où les femmes étaient écartées. Il n'y avait ainsi pas d'impératrice dans le Saint-Empire. Faut-il se référer à l'exemple de la Rome antique où les femmes ne semblaient pas avoir exercé de pouvoir politique officiel ? Quand l'empereur Charles VI comprit qu'il n'aurait pas de fils pour lui succéder, il donna comme mari à sa fille Marie-Thérèse le duc de Lorraine François-Etienne, avec l'espérance qu'il serait élu à la tête du Saint-Empire après lui. Cela ne se fit pas sans une parenthèse, le règne du prince bavarois Charles VII, et, après l'élection de son mari en 1745, Marie-Thérèse d'Autriche devint impératrice comme épouse de François I<sup>er</sup>. En revanche, en Russie, le tsar Pierre le Grand adopta le titre d'*imperator* et, après lui, quatre femmes (Catherine I<sup>re</sup>, Anne, Élisabeth et Catherine II) s'imposèrent donc comme tsarine. L'action diplomatique de la Russie visa à faire accepter ce titre impérial par l'Europe occidentale.

En France, la reine est femme du roi et non reine par elle-même. L'historienne Sarah Hanley analyse la loi salique en la considérant comme une atteinte au droit naturel des femmes, alors que la tradition historique y voyait plutôt un instrument politique avant tout<sup>13</sup>. La mise en avant de cette

<sup>10</sup> Friedrich Carl von Moser, *L'Ambassadrice et ses droits*, Berlin, Etienne de Bourdeaux, 1754. Voir Lucien Bély, « Women in Diplomacy: The Ambassadress Seen by Friedrich Carl von Moser », *The International History Review*, 2021, p. 990-1003.

<sup>11</sup> Guido Braun, « Frédéric-Charles Moser et les langues de la diplomatie », *Revue d'histoire diplomatique*, 1999 (3), p. 261-278.

<sup>12</sup> Cette citation de Moser est le point de départ de la réflexion de Florian Kühnel.

<sup>13</sup> Sarah Hanley, « The Family, the State, and the Law in Seventeenth and Eighteenth Century France : The Political Ideology of Male Right versus an Early Theory of Natural Rights », *The Journal of Modern History*, 78/2, 2006, p. 289-332. Parmi les nombreuses études consacrées par Éliane Viennot à la loi salique et aux femmes, voir par exemple Éliane Viennot, « Masculinité et francité du monarque des lis : le débat sur la loi salique et la construction du consensus national pendant la dernière guerre du XVI<sup>e</sup> siècle », *Proslogion*.

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

règle avait servi, pendant la guerre de Cent Ans, à écarter un roi considéré comme « anglais », comme les médiévistes l'ont démontré, donc au nom d'une défense de la nation-France.

Ailleurs, bien des pays ont connu des reines et des princesses souveraines. Plusieurs d'entre elles ont permis à la maison d'Autriche d'agréger nombre de couronnes, ainsi par le mariage d'un archiduc-empereur, Maximilien, avec l'héritière des domaines bourguignons, d'un archiduc, Philippe, avec l'héritière de la Castille, d'un autre archiduc, Ferdinand, avec la sœur du dernier roi de Hongrie de la maison Jagellon. Des négociations matrimoniales entre maisons souveraines ont facilité ce processus, qui se prolongea par des accords à l'intérieur même de la maison d'Autriche, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Pour les femmes appelées à régner se posait donc la question du choix d'un mari, souvent un prince étranger : Marie Tudor épousa Philippe II d'Espagne ; le mariage de Marie Stuart, reine d'Écosse, et de François II, roi de France, dessina une union de leurs deux pays, très éphémère cependant. Une reine pouvait aussi refuser toute union : Élisabeth I<sup>e</sup> choisit d'être une reine vierge, ce qui servit finalement l'exaltation de sa personne<sup>14</sup>. De même, Christine de Suède resta célibataire. Élisabeth de Russie n'eut pas non plus de mari. D'autres reines s'accommodèrent d'un époux comme Anne Stuart, reine de Grande-Bretagne, qui fut être populaire malgré un poids politique réduit, et dont le mari, Georges de Danemark, fut s'effacer derrière elle.

La féminité s'associant, dans les esprits des contemporains, à la douceur, la tentation s'avéra grande pour une reine d'affirmer une « virilité » fictive pour écarter tout reproche de faiblesse. La tradition historique attribue un tel discours à Élisabeth I<sup>e</sup>, à un moment crucial, en 1588, lorsque, près de l'estuaire de la Tamise, à Tilbury, elle passa en revue les troupes et déclara : « *I know I have the bodie, but of a weak and feeble woman, but I have the heart and stomach of a King, and of a King of England too...* ». Christine de Suède fut couronnée comme roi et elle eut souvent des postures provocantes qui devaient révéler son indépendance et sa force de caractère. Les observateurs insistèrent sur son allure masculine, la duchesse de Montpensier, cousine de Louis XIV, la décrivant comme « un joli petit garçon ». Cela permettait également de dénoncer son homosexualité possible.

Les diplomates devaient s'intéresser à la personnalité des princes et des princesses à partir de leurs éventuelles observations personnelles et

---

*Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*, n°1-13, Saint-Pétersbourg, 2016 (numéro spécial « Politique et religion dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle », Hugues Daussy & Vladimir Chichkine dir.), p. 212-229.

<sup>14</sup> Frances Yates, *Astrea. The Imperial Theme in the Sixteenth Century*, Londres et Boston, Routledge et Kegan Paul, 1975, trad. française, Paris, 1989.

d'informations éparses. Les rapports qu'ils devaient rédiger exigeaient d'eux un certain art du portrait où ils faisaient entrer leurs idées reçues, en particulier sur les comportements genrés. Leurs jugements pouvaient ainsi insister sur l'aspect « efféminé » de quelque prince, mais aussi sur les traits « virils » de quelque princesse. Les diplomates ont vanté la beauté de Jeanne d'Autriche, fille de Charles Quint, mais l'ambassadeur vénitien Federico Badoero jugeait que son caractère était plus propre à un homme qu'à une femme<sup>15</sup> et elle apparaissait comme dure et peu séduisante, donc comme peu « féminine ».

Malgré tous ces obstacles, des souveraines s'imposèrent au sommet de l'État et jouèrent un rôle en politique. En Angleterre, Élisabeth I<sup>re</sup> incarna un moment exceptionnel pour la puissance anglaise en résistant aux attaques lancées contre son pays. Plus tard, Anne Stuart, pourtant strictement encadrée par le parlement, dans le système britannique de monarchie contrôlée, revendiquait en 1712 le droit de faire la guerre et la paix, même si le gouvernement issu des élections dessinait en fait la politique extérieure du royaume.

L'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche apparut en 1741 devant les États de Hongrie pour leur demander secours, en tenant son fils Joseph dans ses bras ; elle poussa son mari François-Étienne comme un partenaire nécessaire, l'imposa comme empereur après une guerre difficile, mais elle ne dépendit pas de lui. Ensuite, elle résista aux projets de son fils Joseph II, devenu empereur, dans la guerre de succession de Bavière. Elle exerça aussi un contrôle étroit sur la vie de ses enfants dispersés en Europe.

Catherine de Russie offrit un profil tout différent. Princesse d'origine allemande, elle écarta son mari, le tsar Pierre III, ne chercha pas à introniser son fils Paul et assuma elle-même tout le pouvoir pour conduire le gouvernement de l'empire. Dans tout son parcours, Catherine s'appuya plutôt sur ses amants : Orlov et sa famille (un Orlov conduisit une expédition en Méditerranée), Poniatowski qui devint roi de Pologne, Potemkine qui incarna la politique méridionale de la Russie.

Certaines figures féminines vinrent au premier plan lors de régences<sup>16</sup>. En France, la mère d'un roi mineur dut souvent affronter la contestation des princes et des nobles, mais elle trouvait une justification à travers l'intérêt de son fils qu'elle défendait. Elle suscita d'autant plus la controverse qu'elle apparaissait souvent comme une étrangère en France, ainsi pour Catherine de

---

<sup>15</sup> Ana García Sanz, « Jeanne d'Autriche fondatrice des Déchaussées royales de Madrid », in Murielle Gaude-Ferragu et Cécile Vincent-Cassy (dir.), « *La dame de cœur* : Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », Rennes, PUR, 2016, p. 279-294.

<sup>16</sup> André Corvisier, *Les Régences en Europe*, Paris, PUF, 2002.

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

Médicis<sup>17</sup> et Marie de Médicis. Ces deux régentes, bien dissemblables sans doute, s'impliquèrent dans les affaires étrangères, en particulier dans des négociations pour que leurs enfants fissent de beaux mariages en Europe. La régence revenait parfois à des femmes qui n'appartenaient pas elles-mêmes à la sphère des princes, ainsi une nièce de Mazarin, Laura Martinozzi, devenue duchesse de Modène, gouverna le duché au nom de son fils. Une régente pouvait incarner une ligne politique : ainsi, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'historiographie attribua volontiers à la Landgrave de Hesse un rôle majeur dans les acquis du congrès de Westphalie<sup>18</sup>. Au contraire, une régence pouvait conduire à un effacement relatif, ainsi Marie Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours, duchesse de Savoie, se fit agent de la France dans le Piémont, s'appuyant sur son amie Mme de La Fayette, jusqu'à ce que son fils, Victor-Amédée II, devenu majeur, pût restaurer l'indépendance de son État.

Une autre enquête porte sur le rôle des épouses de roi dans les affaires internationales. En France, les rois ne semblent guère laisser de rôle politique à leurs épouses, en particulier sur le plan de la politique étrangère. Les reines avaient néanmoins une place symbolique éminente dans les cours européennes, bien marquée dans le cérémonial, et la diplomatie ayant une grande part de représentation, l'hommage rendu à la reine faisait partie des obligations imposées à un ambassadeur. L'influence supposée d'une épouse pouvait aussi devenir un thème politique : la reine Marie-Antoinette se vit accusée d'avoir gardé le cœur tout autrichien et cela entra dans les attaques contre le gouvernement royal. Dans le cas de Mme de Maintenon, épouse légitime mais cachée de Louis XIV, elle apparut comme une conseillère de l'ombre, devenant l'objet de représentations contrastées à l'étranger, et en France un objet de scandale muet comme l'attestent les *Mémoires* de Saint-Simon. Son poids transparaît bien dans une page du *Journal* de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères, qui montre une de ses interventions alors qu'il se trouve dans sa chambre avec Louis XIV : « De son lit, elle pressa le roi de songer à finir une affaire aussi importante que l'était celle de la paix. Il résista, se débattit, enfin il se rendit et me dit d'emporter les lettres le lendemain au matin à l'entrée du conseil des finances<sup>19</sup>. » Dans le sillage de ces reines, quelques dames de cour ont pu s'imposer dans les affaires internationales. La princesse des Ursins, *camarera mayor* de la reine d'Espagne Marie-Gabrielle de Savoie, pendant la guerre de Succession, servit

---

<sup>17</sup> Voir « Les armes de mon sexe », Nicolas Le Roux, *Portraits d'un royaume. Henri III, la noblesse et la Ligue*, Paris, Passés composés/Humensis, 2020, p. 249-275.

<sup>18</sup> Tryntje Helfferich, *The Iron Princess*, Harvard, Harvard UP, 2013.

<sup>19</sup> Frédéric Masson (éd.), *Journal du marquis de Torcy, pour les années 1709, 1710, 1711*, Paris, 1884, p. 125-126.

ainsi de lien politique entre la France et l'Espagne<sup>20</sup>, jusqu'au moment où la seconde épouse de Philippe V, Élisabeth Farnèse, l'écarta sans ménagement en 1714 par un coup de majesté aux complexes ramifications internationales<sup>21</sup>.

Certaines favorites royales intervinrent dans des négociations. Longtemps, les historiens hésitèrent entre une minoration de leur rôle, pour obéir à un conformisme moral, et une exaltation de celui-ci, pour satisfaire un lectorat amateur de romanesque. Aujourd'hui, ils s'efforcent de décrire et de mesurer la place de ces femmes qui vivaient près des souverains et pouvaient utiliser l'amour comme instrument de pouvoir, comme nous le verrons dans ce livre. La duchesse d'Étampes exerça une incontestable influence sur François I<sup>er</sup> et celui-ci l'utilisa dans les affaires d'État. Nous verrons qu'elle ne participa pas vraiment à la décision mais qu'elle l'accompagnait. Le cas de Louise de Kéroualle, maîtresse de Charles II d'Angleterre, est tout aussi exemplaire. S'il semble inapproprié de voir en elle une ambassadrice ou une espionne, bref un agent à part entière de la diplomatie française, elle fut toujours en position d'intermédiaire et de cliente naturelle de la France. Le rôle de la marquise de Pompadour mérite sans doute aussi une réévaluation<sup>22</sup>. L'ambassadeur Kaunitz avait observé sa forte situation à la cour de France et proposa d'utiliser son truchement pour faire passer une lettre de Marie-Thérèse à Louis XV afin d'esquisser le rapprochement diplomatique préladant au renversement des alliances de 1756. La marquise de Pompadour utilisa sa proximité avec Louis XV et son réseau d'amitiés en proposant l'abbé de Bernis comme négociateur et le pavillon de Brimborion au bord de la Seine pour les discussions secrètes. Elle intervint aussi pour aplanir les derniers obstacles : « Il est certain que c'est à elle que nous devons tout... » écrivait son ami, l'ambassadeur impérial Starhemberg à Kaunitz. La légende veut que Marie-Thérèse lui ait envoyé une lettre autographe, mais la souveraine nia cet envoi. Elle lui fit en revanche parvenir son portrait orné de pierres précieuses.

Si, du côté des épouses ou des maîtresses royales, les interventions paraissent épisodiques, en revanche, nombre de princesses, issues de familles impériales ou royales, se mêlèrent à des négociations parce qu'elles avaient la confiance entière du souverain, leur père, leur fils, leur oncle, leur frère. Marguerite de Valois-Angoulême négocia la libération de son frère

<sup>20</sup> Marianne Cermakian, *La Princesse des Ursins, sa vie et ses lettres*, Paris, Didier, 1969 ; Corina Bastian, *Verhandeln in Briefen. Frauen in der höfischen Diplomatie des frühen 18. Jahrhunderts*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 2013.

<sup>21</sup> Lucien Bély, « Élisabeth Farnèse et la princesse des Ursins : un coup de majesté ? », in Gigliola Fragnito (dir.), *Elisabetta Farnese, principessa di Parma e regina di Spagna*, Roma, Viella, 2009, p. 71-89.

<sup>22</sup> Eva Kathrin Dade, *Madame de Pompadour. Die Mätresse und die Diplomatie*, Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau, 2010.

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

François I<sup>er</sup>, alors captif de Charles Quint. Le conflit entre les deux princes trouva sa solution dans la paix dite des Dames en 1529, ces deux Dames étant Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur, et Louise de Savoie, mère du roi de France. Nous verrons, dans ce livre, comment Chrétienne de Danemark, duchesse de Lorraine, alors qu'elle n'avait pas de statut officiel pour la paix de Cateau-Cambrésis en 1558-1559, joua le rôle de médiatrice. Elle intervint dans la discussion elle-même en proposant un expédient à propos de Calais. Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II et belle-sœur de Louis XIV, conduisit la négociation entre ces deux rois. Elle se rendit même en 1670 à Douvres, où fut signé un traité très secret. Elle portait la négociation infiniment délicate et ambiguë sur la conversion de son frère Charles II au catholicisme. Un tel choix correspondait à des négociations cruciales. Une figure féminine semblait capable de plus de souplesse et de compromis. Une princesse s'imposait alors comme une super-plénipotentiaire. Parente proche, elle engageait le souverain comme homme autant que comme roi, donc pouvait discuter de sa liberté ou de son choix religieux, donnant peut-être une dimension sentimentale à des tractations difficiles, dans la grande famille des souverains. En même temps, comme un ambassadeur avait près de lui des conseillers et des secrétaires, une négociatrice de haut parage avait également près d'elle des ministres qui conduisaient la discussion concrète et rédigeaient les documents finaux. Pas plus qu'un roi, une princesse ne pouvait se compromettre dans des tractations capables d'humilier, à travers elle, l'honneur d'une maison.

Dans ces cas spectaculaires, des femmes s'engageaient dans l'action diplomatique. D'ordinaire, elles la subissaient, les princesses devenant souvent des instruments au cœur des relations internationales. Elles faisaient l'objet de négociations matrimoniales, qui parfois duraient de nombreuses années, comme pour Marie-Thérèse d'Espagne, destinée dès l'enfance à Louis XIV. Une fois mariées par procuration, elles devaient quitter leur pays natal, parfois leur religion, pour vivre auprès d'un mari qu'elles ne connaissaient pas, dont souvent elles ne parlaient pas la langue. Attendues pour donner une descendance à un lignage, comme les autres femmes, elles subissaient cette impatience qui était aussi celle de tout un peuple. Objet d'une représentation symbolique, l'épouse d'un souverain pouvait aussi apparaître comme un agent supposé d'influence : cette notion d'« influence » mérite d'être étudiée car elle dépassait la sphère politique et elle pouvait avoir une dimension sociale ou culturelle. Marie-Thérèse n'eut aucun rôle politique en France après son mariage avec Louis XIV mais elle conserva des divertissements venus d'Espagne, d'où la programmation de pièces de théâtre espagnol à la cour, et on lui attribua la diffusion du goût du chocolat. Cette influence peut apparaître aussi comme maléfique et la reine comme une figure inquiétante ou dangereuse, en raison de sa religion (ainsi en Angleterre pour

Henriette-Marie de France ou Marie-Béatrice de Modène) ou en raison de son origine géographique (Catherine de Médicis, l’Italienne ; Marie-Antoinette, l’Autrichienne). Leur naissance dans une lignée royale ou princièvre servait surtout à défendre des « prétentions » politiques, souvent territoriales, avec l’idée commune qu’une princesse apportait ses droits, quelque renonciation qu’elle eût pu jurer. Louis XIV fit une guerre au nom des « droits de la reine » et cela conduisit à la prise de terres importantes, avec Lille en premier lieu. De même, sa belle-sœur, Élisabeth-Charlotte de Bavière-Palatinat, Madame, servit au gouvernement français à contester la succession palatine en 1685 et, au nom des droits de Madame palatine, les armées françaises occupèrent le Palatinat qu’elles ravagèrent.

La question du genre pourrait se poser à propos des relations internationales, en particulier lorsque, dans des polémiques ou des affrontements théoriques, les organisations politiques étaient assimilées à des corps humains et que leur étaient attribuées des vertus ou des faiblesses, qualifiées de viriles ou de féminines. L’historienne Sofia Valdez Túma a étudié dans ce sens les écrits de Grotius<sup>23</sup> : elle considère que lorsque le juriste s’attaqua à l’union personnelle réalisée à partir de Philippe II entre la monarchie espagnole et celle du Portugal, il y voyait un androgyne ibérique, qui n’incarnait pas l’unité retrouvée mais une forme de monstruosité dangereuse. Elle analyse de même le choix par le Portugal de la neutralité au XVIII<sup>e</sup> siècle, un envoyé portugais qualifiant son propre gouvernement d’hermaphrodite<sup>24</sup>.

### Les femmes dans la négociation

Une fois oubliées reines et princesses, la place des femmes dans la diplomatie semble moins visible. Si les théoriciens comme Wicquefort ou Moser signalent le cas de la maréchale de Guébriant, la prudence s’impose. Rappelons qu’elle accompagna en Pologne Marie de Gonzague qui avait épousé en 1646, par procuration à Fontainebleau, le roi Ladislas IV. Le savant Jean Le Laboureur a laissé de sa mission une relation imprimée où il qualifie la maréchale d’ambassadrice<sup>25</sup>. Le roi de Pologne fit la remarque

---

<sup>23</sup> Sofia Valdez Túma, « La neutralité portugaise au XVIII<sup>e</sup> siècle. D’Hugo Grotius à l’action politique et diplomatique » / « A neutralidade portuguesa no século XVIII : de Hugo Grócio a acção política e diplomática », thèse préparée sous la direction de Claude Michaud et Luís Ramalhosa Guerreiro (cotutelle Paris 1- Universidade de Lisboa), soutenue le 23 juin 2010.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 168.

<sup>25</sup> Jean Le Laboureur, *Histoire et relation du voyage de la reine de Pologne et du retour de Madame la Madame la Mareschalle de Guébrian, Ambassadrice extraordinaire, & Surintendante de sa conduite*, Paris, Vve J. Camusat, 1647, publié aussi par R. de Nain, (1648) et Toussaint Quinet (1648).

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

que d'ordinaire une princesse avait ainsi la charge d'accompagner une reine dans son voyage vers son mari. À défaut, la cour de France avait donc choisi la veuve d'un maréchal français qui avait acquis une grande réputation en Allemagne. Plus tard, la France eut plutôt recours, pour des cas semblables, à des princesses dites étrangères, c'est-à-dire appartenant à un rameau, installé en France, d'une lignée souveraine.

Dans une occasion très différente, Marie Petit affronta l'accusation de s'être fait passer pour une ambassadrice à la cour de Perse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1703, Jean-Baptiste Fabre reçut la mission de lancer une négociation avec le gouvernement persan. Il se fit accompagner par la tenancière d'une maison de jeux parisienne, Marie Petit. Lorsque Fabre mourut sur la frontière en 1706, celle-ci tenta de le remplacer et semble avoir reçu un accueil bienveillant des autorités d'Ispahan. Un émissaire de l'ambassadeur de France à Constantinople, Michel, arriva pour mettre fin à cette aventure et renvoya la voyageuse en France : elle connut la prison à Marseille mais se défendit avec courage et les factums qu'elle fit rédiger nous éclairent sur son périple. Elle déclara n'avoir jamais osé se faire passer pour l'ambassadrice de Louis XIV mais certains historiens ont repris cette idée<sup>26</sup>.

Les historiens ont montré encore peu de curiosité pour les niveaux inférieurs de la diplomatie, pour des négociatrices non souveraines, qui ne sont ni ambassadrices, ni femmes d'ambassadeurs. Or, les archives conservent leurs traces comme j'ai eu l'occasion de le montrer autour des négociations de la guerre de Succession d'Espagne. En 1710, Mme de Blau intervint auprès des plénipotentiaires français à Gertruydenberg, sans doute avec l'aval du maréchal de Tessé. Elle semble avoir utilisé un travestissement pour parvenir jusqu'à eux. Sa famille constitua un dossier intéressant pour obtenir des dédommagemens, attribuant à Mme de Blau un rôle historique majeur, celui d'avoir ralenti la négociation en Hollande pour laisser prospérer celle d'Angleterre.

Les femmes apparaissaient volontiers dans les circuits et les réseaux de l'information secrète, d'abord lorsqu'elles se trouvaient au bon endroit au bon moment, mais aussi parce que, femmes, elles pouvaient glaner des renseignements et ensuite les faire parvenir sans susciter la méfiance. En temps de guerre, on put voir l'intendant sur la frontière de Flandre utiliser

---

<sup>26</sup> René de Maulde La Clavière, *Les Mille et une nuits d'une ambassadrice de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1896. Katherine MacDonald « Marie Petit's Persian Adventure (1705-1708). The eastward travels of a French concubine », in Lewis Ann et Mackenzie John (dir.), *Prostitution and Eighteen-Century culture*, London, Pickering and Chatto, 2012, p. 59-70. Louise Gerraoui, « L'imposture diplomatique de Marie Petit et les relations franco-persanes à la fin du règne de Louis XIV » *Revue d'histoire diplomatique*, 2024, n° 3, p. 239-251. Voir aussi sur l'image de ces relations franco-persanes : Susan Mokhberi, *The Persian Mirror. Reflections of the Safavid Empire in Early Modern France*, Oxford, Oxford UP, 2020.

Lucien Bély

aussi bien des religieuses que des prostituées pour suivre le cheminement des armées ennemis. Une journaliste s'imposa aussi dans les Provinces-Unies, Mme Dunoyer<sup>27</sup>.

La recherche historique s'intéresse aujourd'hui aux femmes d'ambassadeurs. Certains auteurs du temps, s'interrogeant sur le parfait ambassadeur, se demandaient si l'épouse devait accompagner son mari. Ils soulignaient les inconvénients de cette présence, dénonçant chez les femmes, dans le cadre des relations sociales, une prédisposition au bavardage qui devenait dangereux en matière d'affaires d'État. D'autres auteurs considéraient au contraire qu'une femme pouvait mener une vie sociale plus libre et ainsi mieux connaître la société dans laquelle elle avait à vivre. En tout cas, la séparation pouvait être douloureuse pour un couple, mais elle permettait à l'épouse de s'occuper de la famille, des biens, des émoluments, de la faveur de son mari pendant son absence : Mme de Pomponne le faisait pour son époux puis pour des parents, les Feuquières, père et fils, lorsqu'ils partirent à leur tour à l'étranger, nous le verrons dans cet ouvrage.

En posant la question des droits et des devoirs de l'ambassadrice, la femme d'un ambassadeur dans ce cas, Moser se penchait sur son statut et sur le traitement qu'elle devait recevoir en matière de cérémonial et qui ne semblait pas toujours clair. Pourtant, nombre d'entre elles trouvaient leur place dans les cérémonies diplomatiques et cela apparaît bien dans les écrits qu'elles ont laissés comme pour Lady Fanshawe ou la marquise de Villars<sup>28</sup>. Lady Wortley Montagu vit à Vienne les trois impératrices et dîna à la table du Grand-Duc de Toscane. À Constantinople, la Valide Sultane, mère du sultan, recevait les épouses d'ambassadeur : une peinture montre Mme de Girardin, « ambassadrice de France », ainsi reçue au sérail<sup>29</sup>. Les cours européennes constituaient des espaces fortement marqués par les femmes. En France par exemple, les palais donnaient une place éminente à l'appartement de la reine. Anne d'Autriche avait su ainsi tenir une Cour, autour du cercle des dames se réunissant chez elle. La femme de l'ambassadeur était reçue à la Cour mais la question se pose : pouvait-elle en devenir une familiale ? En 1713, Adelhida Paleotti, duchesse de Shrewbury, fit sensation à Paris quand son mari y vint comme ambassadeur. Elle devint à la mode comme l'a raconté Saint-Simon : « Dès en arrivant, elle ne douta de rien, parla haut et beaucoup en mauvais français, et mangea dans la main

---

<sup>27</sup> Marion Brétéché, *Les Compagnons de Mercure. Journalisme et politique dans l'Europe de Louis XIV*, Ceysérieu, Champvallon, 2015.

<sup>28</sup> *Lettres de Madame la marquise de Villars, ambassadrice en Espagne, dans le temps du mariage de Charles II, roi d'Espagne...*, Amsterdam, 1760.

<sup>29</sup> Bibliothèque nationale de France, département des Estampes et de la Photographie, OD-1 (1)-FOL.

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

à tout le monde. Toutes ses manières étaient d'une folle ; mais son jeu, sa table, sa magnificence, jusqu'à sa familiarité générale, la mirent à la mode<sup>30</sup>. » Selon le mémorialiste, sa coiffure mit fin au règne des « fontanges », ces hautes constructions de cheveux, qui tiraient leur nom de celui de la favorite du roi, morte pourtant depuis 1681. Pour prendre congé, Shrewbury vint à Marly, mais seul et sans introducteur, « comme un courtisan », et il vit le roi dans son cabinet, seul avec lui, et le mémorialiste juge cet honneur unique. De son côté, sa femme fut reçue par la princesse de Conti et prit également congé du roi dans son cabinet<sup>31</sup>.

L'historien Florian Kühnel a proposé l'expression de « couple diplomatique au travail » (*diplomatic working couple*) pour mieux rendre compte de cette association au sein d'un couple lors d'un séjour à l'étranger. Il a donné l'exemple de la femme d'un ambassadeur anglais à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, Lady Trumbull, assistant son mari lors de son installation à Paris. La stabilisation du système international après la paix de Westphalie avait permis de préciser la définition de la souveraineté, donc de mieux situer les représentants admis à parler au nom d'un État souverain. Les ambassades permanentes permettaient des séjours plus longs et plus sûrs en temps de paix, ce qui encouragea les épouses à suivre leur mari à l'étranger. Ainsi se dessinait une collaboration dans le couple, en particulier pour tout ce qui touchait la vie quotidienne d'une ambassade.

Un agent français à Utrecht, Frischmann, se portait candidat pour un poste en Allemagne et faisait déjà des préparatifs pour deux attelages, un de huit chevaux, l'autre de sept. Il comptait être envoyé à Ratisbonne : « Deux choses en ce lieu-là y sont également nécessaires : un dehors un peu éclatant, à quoi je puis mieux travailler en ce pays-ci [la Hollande] où les chevaux sont moins rares ; et une provision de bon vin, laquelle je ferai en Bourgogne et en Champagne à mon retour. » Aux équipages et aux vins, il ajoutait la vaisselle d'argent : « Si, Monseigneur, mes idées sont justes et surtout si vous me jugez capable de les exécuter à Ratisbonne, au premier mot d'assurance qui m'en viendrait de votre part, Mme de Frischmann pourrait aller à Paris pour remettre en état sa vaisselle d'argent<sup>32</sup>... » Cette importante remarque montre l'étroite collaboration au sein d'un couple pour de tels préparatifs. Dans les sociétés anciennes, dans la haute noblesse mais aussi dans bien d'autres milieux, l'épouse avait souvent la charge de s'occuper des dépenses en bonne « ménagère ». Cette répartition des tâches existait aussi pour

---

<sup>30</sup> Louis, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, XXXIII, A. de Boislisle éd., Paris, Hachette, 1911, p. 285.

<sup>31</sup> *Ibid.*, XXXIV, 1912, p. 64.

<sup>32</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris-La Courneuve), Correspondance politique Hollande 248, fol. 32-35, Frischmann à Torcy, 1<sup>er</sup> février 1713.

un couple dont le mari aspirait à des missions diplomatiques. Une ambassadrice pouvait partir avant son mari pour trouver et préparer une demeure dans le pays où ils se rendaient. Tout au long de la mission, les questions du logement appartenaient à l'ambassadrice s'il y en avait une. Une des obligations les plus lourdes avait trait aux carrosses, très coûteux, mais nécessaires pour faire une entrée solennelle. On voit Lady Trumbull s'intéresser à de tels préparatifs. La femme de l'ambassadeur devait aussi diriger la domesticité, souvent turbulente, et source d'incidents, parfois transformés en incidents diplomatiques<sup>33</sup>. Elle s'occupait de la santé de son mari mais aussi de celle de ses enfants, ainsi que de leur éducation. Il n'était pas rare de voir le cercle de famille s'élargir à de nouveaux enfants, nés à l'étranger, tandis que certains y mouraient. La vaisselle d'argent de Frischmann suggère qu'il revenait à l'épouse de s'occuper des réceptions et des fêtes.

L'ambassadrice participait avec son mari à la vie culturelle quand elle existait et fréquentait alors l'opéra, les bals, les théâtres. Elle avait aussi accès à une sociabilité réservée aux femmes, en rencontrant des princesses, des ambassadrices, des dames de haute noblesse. Nous l'avons vu, c'est à ce propos que les avis divergeaient sur son rôle. Elle-même pouvait laisser filtrer des secrets mais elle pouvait aussi en glaner d'autres. Cette interaction spécifique peut être pour l'historien une voie d'exploration supplémentaire de la situation des femmes dans la société.

Moser permet un autre questionnement :

Je ne vois pas non plus pourquoi un ambassadeur en de certains cas ne pourrait pas s'ouvrir à son épouse, qui à la faveur d'un esprit de finesse et de pénétration, qui est particulièrement propre au beau sexe, peut être en état de lui donner un avis qu'il ne trouve pas chez soi. Pourquoi ne pourrait-il pas prendre conseil d'une personne qui est la plus affidée de ses amies, et de celle qui le touche de plus près dans le monde<sup>34</sup> ?

Grâce au témoignage de Saint-Simon pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous pouvons voir que le gouvernement français n'était pas loin de penser de même. Le duc a raconté comment se déroula le choix d'un ambassadeur pour Rome en 1706, lorsqu'il faillit lui-même obtenir cet emploi. Son témoignage paraît d'autant plus sérieux qu'il s'appuyait sur le récit que lui fit le ministre Torcy après la mort du roi – « plus de dix ans après, d'un homme vrai, et qui ne pouvait plus avoir d'intérêt ni de raison de n'en rien déguiser ». Le cardinal de Janson, chargé des affaires de France à Rome, malade, avait obtenu son rappel, mais le pape ne voulait pas faire cardinal l'abbé de La Trémoille, alors auditeur de la Rote. En l'absence d'un cardinal

---

<sup>33</sup> Lucien Bély et Géraud Poumarède (dir.), *L'Incident diplomatique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Pedone, 2010.

<sup>34</sup> F. C. von Moser, *L'Ambassadrice...*, *op. cit.*, p. 165-166.

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

français chargé d'affaires, il fallait donc un ambassadeur. Les candidats ne manquèrent pas. Louis XIV ne voulut pas faire de duc, tout en en désirant un pour le représenter à Rome. Il prit, aux dires de Saint-Simon, un « petit almanach », lut la liste des ducs et pairs, et s'arrêta à son nom, avec ce commentaire : « Il est jeune, mais il est bon. » Il demanda le secret aux ministres. Or cette ambassade prestigieuse était aussi ruineuse : outre un duc, il fallait un homme riche. Voilà pourquoi Beauvillier et Chamillart examinèrent « chacun séparément » les revenus du jeune couple, ainsi que leurs dettes, « sur des états que Mme de Saint-Simon leur fit apporter et qu'elle examina avec eux ». Nous voyons que, dans le couple, l'épouse, comme souvent, suivait l'administration des biens. En tout cas, les deux ministres conclurent à la nécessité d'accepter, car, la fortune étant suffisante, un refus eût signifié une disgrâce : ayant déjà quitté l'armée, Saint-Simon apparaîtrait alors comme un « paresseux ».

Ses amis du gouvernement se faisaient fort de lui éviter toute maladresse et lui conseillèrent d'associer sa femme, âgée de vingt-sept ans, à toutes les affaires de l'ambassade, « de l'avoir au bout de la table » quand il lirait et ferait les dépêches, et « de la consulter sur tout avec déférence ». Finalement, à la mi-avril, Chamillart apprit à Saint-Simon que l'abbé de La Trémoille allait être fait cardinal et qu'il serait chargé des affaires françaises à Rome – et qu'il n'y aurait donc pas d'ambassadeur.

Cet épisode et les conseils que Saint-Simon reçut à cette occasion permet à l'écrivain de rendre hommage à la fille du maréchal de Lorges et d'épiloguer sur le rôle des ambassadrices :

C'est un bien doux et bien rare contraste de ces femmes inutiles ou qui gâtent tout, qu'on détourne les ambassadeurs de mener avec eux, et à qui on défend toujours de rien communiquer à leurs femmes, dont l'occupation est de faire la dépense et les honneurs ; contraste encore plus grand de ces rares capables qui font sentir leur poids, d'avec la perfection d'un sens exquis et juste en tout, mais doux et tranquille, et qui, loin de faire apercevoir ce qu'il vaut, semble toujours l'ignorer soi-même, avec une uniformité de toute la vie de modestie, d'agrément et de vertu<sup>35</sup>.

Il distinguait donc trois catégories d'ambassadrices. Les gouvernements se méfiaient de celles jugées « inutiles » : soit ils recommandaient aux maris de ne pas les avoir avec eux, soit elles se voyaient cantonnées à des tâches étrangères à la politique, la gestion de l'ambassade et les réceptions. Le mémorialiste méprisait donc le rôle domestique qu'une ambassadrice pouvait assumer au nom d'un dédain tout masculin pour des tâches qu'il rejettait dans l'ombre et qu'il se gardait bien lui-même d'assumer – comme

---

<sup>35</sup> Louis de Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, A. de Boislisle éd., Paris, Hachette, 1897, p. 240. Cette affaire est abordée aux pages 232-244.

nous l'avons vu pour la gestion de ses biens personnels. Les « rares capables » semblaient tout aussi dangereuses à Saint-Simon car elles faisaient « sentir leur poids ». Même s'il les écartait, le duc considérait bien que des femmes avaient la capacité de conduire de telles missions. Ainsi s'explique aussi sa rancœur à l'égard de Mme de Maintenon à laquelle Louis XIV ne dissimulait pas les affaires d'État et dont il sollicitait l'avis.

En posant sa femme comme modèle, l'écrivain définissait une voie médiane, d'une femme qui conseillait sans le laisser paraître, bref qui, à ses yeux, restait à sa place. Il avouait qu'il n'avait jamais trouvé de conseil « si sage, si judicieux, si utile ». Sa femme lui avait évité « de petits et de grands inconvénients » et il avait utilisé son aide « sans réserve », pour sa conduite et pour les affaires (politiques), à la fin du règne de Louis XIV et pendant la Régence.

L'avis de Saint-Simon offre une piste intéressante mais il convient de noter qu'il n'a pas eu l'ambassade de Rome et qu'il n'a conduit qu'une ambassade en Espagne, très protocolaire en réalité. Il resterait à trouver des exemples de collaboration politique avérés, difficiles à découvrir tant cela relève de la sphère de l'intimité.

Saint-Simon offre pourtant un autre cas où une femme pourrait être la collaboratrice d'un ambassadeur. Louis XIV souhaitait que Courtin participât aux négociations qui aboutirent à la paix de Ryswick en 1697. Le diplomate refusa, « ...quoique le roi lui eût permis, à cause de ses mauvais yeux, de mener avec lui Mme de Varengeville, sa fille, qui était veuve depuis longtemps et demeurait avec lui, de lui confier le secret des affaires et de se servir de sa main pour tout ce qu'il ne voudrait pas confier à des secrétaires<sup>36</sup>. » Dans ce cas, la fille du négociateur aurait joué le rôle de secrétaire, ou mieux d'alter ego, pour pallier la vue défaillante de son père.

L'historienne Rouven Pons a signalé le cas d'une femme diplomate quasi inconnue jusque-là, Catharina comtesse de Wackerbarth (1670-1719), qui, durant l'absence de son mari, de 1709 à 1710 au moins, repréSENTA de manière informelle ou officieuse, l'Électeur de Saxe à la cour de Vienne et fut chargée de négociations politiques importantes<sup>37</sup>. De même, lorsque Guilleragues, ambassadeur de France à Constantinople, mourut dans cette ville, sa veuve sembla avoir dirigé l'ambassade pendant plusieurs mois en 1685<sup>38</sup>.

Les congrès de paix, larges réunions de négociateurs, qui s'imposèrent à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, favorisèrent une vie sociale qui accompagnaient des discussions souvent interminables. Ils firent émerger des figures féminines qui

<sup>36</sup> Louis de Saint-Simon, *Mémoires*, *op. cit.*, XI, p. 349.

<sup>37</sup> Rouven Pons, « *Die Dame ist romanesque und coquet ... Catharina Gräfin von Wackerbarth (1670–1719) als kursächsische Gesandtin in Wien* », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 114 (2006), p. 65-95.

<sup>38</sup> Archives nationales (Paris), AE/B/I/379.

## La diplomatie des Temps modernes a-t-elle un genre ?

attirèrent l'attention sur elles. Dans la cité de Münster en Westphalie, le duc de Longueville vint diriger la délégation française menacée par la mésentente entre les deux plénipotentiaires français. Il revendiqua un rang éminent comme descendant d'un bâtard d'Orléans. Sa femme, la duchesse de Longueville, semble avoir été fêté par le petit monde des diplomates, d'autant qu'elle était née princesse de Bourbon-Condé, donc cousine du jeune Louis XIV, et qu'elle avait pour frère le prince de Condé qui s'illustrait sur les champs de bataille depuis Rocroi en 1643. À Utrecht, la duchesse de Saint-Pierre suscita bien des commentaires : son mari, un Spinola, de la grande maison génoise, lui-même Grand d'Espagne, venait défendre ses droits sur la principauté de Sabionetta, mais sa femme comptait surtout parce qu'elle était née Marie-Thérèse Colbert de Croissy, donc la sœur du secrétaire d'État des Affaires étrangères de Louis XIV, le marquis de Torcy. L'évêque de Bristol, plénipotentiaire anglais, leur réserva sans doute un accueil médiocre, car une plainte partit de Versailles et Bolingbroke, le ministre anglais, répondit ainsi au ministre français : « Je lui répéterai ces ordres d'une manière à lui fondre sa glace. » *L'Histoire amoureuse et badine du congrès de la ville d'Utrecht (1714)* note que ce diplomate anglais avait, outre sa femme, sa nièce auprès de lui. Cette chronique indiquait que cinq plénipotentiaires étaient, comme Bristol, venus à Utrecht avec leurs femmes : D'Enof et Biberstein (Prusse), Bergomi (Modène), Dalwick (Hesse) et Fischern (l'orthographe de l'ouvrage est respectée). Notons que l'épouse de Metternich reçut des diamants de la France en récompense de la bonne volonté de ce négociateur, mais cela ne signifie pas qu'elle ait accompagné son mari à Utrecht.

Des femmes se trouvaient aussi enveloppées dans des affaires complexes et secrètes. Ainsi se dessinait la silhouette de la belle espionne. Déjà, à côté des souveraines ou des femmes directement associées au gouvernement, des princesses se risquaient à se mêler de l'imbroglio international. La princesse de Lillebonne se compromit un peu dans la conspiration de Franche-Comté et on a pu s'interroger sur la fidélité de la duchesse de Bourgogne, femme du petit-fils de Louis XIV, à l'égard de son père, Victor-Amédée de Savoie. Et si Torcy ouvrait et lisait la correspondance de Madame, la Palatine, ce n'était sans doute pas par simple police, mais parce qu'il craignait que, par ses bavardages et ses plaintes, la belle-sœur du roi ne commît quelque imprudence ou ne livrât quelque secret.

Puisque des femmes participaient aux décisions ou les frôlaient, elles devenaient des cibles rêvées pour les amateurs d'information. Callières les décrivait même comme d'utiles instruments : « Si l'usage du pays où il se trouve lui donne [au négociateur] un libre commerce avec les dames, il ne doit pas négliger de se les rendre favorables en s'attachant à leur plaisir et à se rendre digne de leur estime, le pouvoir de leurs charmes s'étend souvent jusqu'à contribuer aux résolutions les plus importantes d'où dépendent les plus

Lucien Bély

grands événements<sup>39</sup>... » Ainsi, le chevalier Rossi, agent officieux au service de la France, voulut pénétrer à Utrecht les secrets du comte de Sinzendorf et il offrit de l'argent à une ancienne maîtresse du représentant impérial, qui accepta de l'informer. Elle confirma ainsi des renseignements obtenus par une autre voie et Rossi en tirait la certitude « que cette personne conserve encore un grand crédit sur son esprit, particulièrement dans de certains moments qui deviennent dangereux à ceux qui ont le cœur trop tendre<sup>40</sup> ». Dans la situation de 1712-1713, le gouvernement français ne pouvait que désirer savoir si l'empereur avait donné des instructions fermes pour parvenir à la paix et cherchait donc à entrer le plus loin possible dans les secrets du chef de la délégation impériale. En effet, il déclara plus tard qu'il n'avait pas l'ordre de signer de traité, ce qui conduisit à une nouvelle campagne militaire en 1713 puis à des négociations bilatérales en 1714. La dépêche diplomatique, en mêlant le sérieux de la politique aux allusions égrillardes, montrait comment un agent habile savait au mieux utiliser les hasards et les habitudes de la vie sociale pour se glisser dans l'intimité même des négociateurs. Cet exemple parmi bien d'autres prouve que, dans un monde où le pouvoir était essentiellement incarné par des hommes, la sexualité et l'affectivité des princes et des dignitaires avaient une place à part. Et les armes reconnues aux femmes étaient d'abord leurs « charmes », qui leur permettaient de s'emparer de l'esprit et des sens d'un prince ou d'un ambassadeur.

Ce survol trop rapide ne peut que rappeler les perspectives ouvertes grâce à cet ouvrage, qui nous offre un large éventail d'études et qui permet des avancées notables dans un champ historique en plein renouvellement.

Lucien Bély

---

<sup>39</sup> François de Callières, *De la manière de négocier avec les souverains*, Jean-Claude Waquet (éd.), in François de Callières. *L'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005, p. 190.

<sup>40</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris-La Courneuve), Correspondance politique Hollande 239, Rossi à Torcy, fol. 161-164, 6 décembre 1712.